

COMMUNE DE RETTEL Séance du Conseil Municipal du 28 janvier 2014

**Département
de la Moselle**

Nombre de conseillers élus : 15

**Arrondissement
de Thionville**

Conseillers en fonction : 14

**Conseillers présents ou
représentés : 11**

Sous la présidence de Monsieur Jean SCHWENCK, maire.

**Présents : MM. Jean SCHWENCK, R. SCHWENCK, HANDRICK, MULLER,
ANDRE,
Mmes WOLSKI, NEEF, ORTH**

Absent(es) excusé(es):

M. LEIDIG

M. HERRMANN qui a donné procuration à M. HANDRICK

M. URBINSKI qui a donné procuration à M. MULLER

Mme BOCK qui a donné procuration à Mme WOLSKI

Absent(es) : MM MERSCH, JUNGER

**131. Congé maternité - modalités pour le remplacement du poste d'adjoint
d'animation 2^{ème} classe au sein du périscolaire.**

La maire expose au conseil municipal la nécessité de remplacement, au sein du périscolaire, de l'adjoint d'animation de 2^{ème} classe, poste créé par délibération du Conseil Municipal du 17 août 2011, en raison d'un congé maternité. L'agent engagé assurera les fonctions de direction du périscolaire.

Considérant ce qui précède, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide que, le remplacement interviendra selon les conditions suivantes :

- Les conditions de recrutement et de rémunération seront celles des adjoints d'animation de 2^{ème} classe, sur la base de 24 h/sem. (30 h/sem. annualisé).
- Le candidat sera titulaire du BAFA et du BAFD ou équivalent.

Vote pour : 11

Vote contre : /

Abstention : /

Pour copie conforme
A Rettel, le 29 janvier 2014
Le Maire